

HOOGENDIJK, F.A.J. and MINNEN, P. VAN (eds.), *Papyri, Ostraca, Parchments and Waxed Tablets in the Leiden Papyrological Institute (P. L. Bat. 25)*. Leiden, E.J. Brill, 1991 (29 cm, XIV + 316 pp., 43 pls.) = *Papyrologica Luduno-Batava 25*. ISSN 0169-9652, ISBN 90 04 09339 7. Hfl. 250,-.

On trouvera réunis ici les derniers textes grecs et latins (22-23) de la collection de l'Institut de Papyrologie de l'Université de Leyde, avec 80 pièces complètement publiées ou republiées (1 à 80) et 27 *descripta* (81 à 107). La plupart sont sur papyrus, à l'exception de 11, 12 et 24 (ostraca), de 10 à 14 (parchemin) et de 15-18, un lot de tablettes scolaires byzantines. Bon nombre de textes sont fragmentaires et obscurs, sans toujours sortir de la banalité, si bien que ma revue sera sélective. On admirera surtout ici les lumières des éditeurs: tous des savants éminents, qui ont réalisé des tours de force d'érudition et de technicité. Je note ainsi des déchiffrements à la limite de l'impossible avec 21 (reçu ptolémaïque de taxe de mutation foncière apparenté aux *P. Ashm.* 24 et 25), des raccords improbables (l'abécédaire 11, qui se compose d'un ostracon acheté en 1939 et d'une pièce découverte récemment dans les fouilles de Deir el-Gizâz!), des corrections d'une rare perspicacité, ainsi le toponyme naucratite Meameris, attesté par 17, 2-3, reconnu sous d'autres formes dans *P. Oxy.* XLII 3052, 4 et LVI 3864, 13-14, ou encore un ingénieux critère de datation d'après l'onomastique dans le déjà bien connu «Cahier d'Aurelius Antonius» (15).

²) Cf. E.R. Dodds, *The Greeks and the Irrational*, Berkely/Los Angeles, 1951, pp. 139, 159 n. 25.

Dans la section littéraire (1 à 14), à laquelle on pourrait associer les tablettes, méritent à mon avis une attention spéciale 8, première attestation papyrologique de la «concordance» des Sortes Astrampsychi, 12, nouvelle liste de martyrs de Sébaste, 13, pièce d'un grand intérêt culturel et religieux, sinon «littéraire», puisque il s'agit de l'inventaire très mutilé des livres (noter en particulier une mystérieuse vie de Galla Placidia, une vie de Macrine) et du mobilier d'une église du début de l'époque arabe. L'éditeur a su remarquablement mettre ce texte en perspective à l'aide de documents de même caractère, s'attachant ainsi à définir avec grand soin des termes rares ou uniques désignant des pièces d'orfèvrerie liturgique ou des étoffes précieuses. La terminologie du fragment de parchemin 14 (ainsi σκηνή ou θυσιαστήριον), conduit l'éditeur à y reconnaître une adaptation libre de données vétéro-testamentaires sur le sacerdoce et la liturgie du culte hébraïque, d'origine non-chrétienne. L'éditeur a peut-être raison, mais le manuscrit lui-même, si on considère en même temps l'époque (le VIII^e siècle), l'écriture (la «majuscule alexandrine»), la langue, les références à la Septante, est certainement chrétien. Il peut même s'agir de la copie d'une œuvre chrétienne, car le locuteur des l. A3-5 et 5 n'est pas nécessairement Dieu ou Moïse (n. A3), mais par exemple un évêque promulguant des canons ou des règlements liturgiques comme on le voit dans *Le livre de la consécration du sanctuaire de Benjamin*, éd. R.-G. Coquin, Le Caire, 1975, p. 149 et suiv. À propos de l'adj. ἔννοχος, l. B3, je ne comprends pas les difficultés soulevées par l'éd., p. 86, car les cérémonies nocturnes sont bien attestées dans l'église d'Égypte. La tablette 16 (IV^e s.) comporte une pièce métrique en forme d'acrostiche alphabétique sur la création de l'humanité par Prométhée.

La section documentaire (19-80) est classée chronologiquement, si bien que les genres y sont tous mélangés. Dans 25, vente à terme de semences datée de 95/96 et provenant de l'Arsinoïte, il y a une note 8-9 intéressante sur le μέτρον δρόμον. Le recto de 27, reçu d'un contrat du I^{er} s., mentionne, l. 8, deux toponymes hermopolites d'origine thrace, les (κλήροι) Ἴσιζέλμις et Ζαζέλμις. La lettre 31, attribuée au I^{er}/II^e s. et concernant entre autres, un achat de κερζικάρια, est rattachée par l'éd., avec de bonnes raisons, à un dossier épistolaire composé de SB X 10529 A et B et XII 11148. 32, daté de 110/111, est une lettre du préfet Sulpicius Similis concernant peut-être une inondation au Fayoum et des travaux d'hydraulique (en particulier la corvée des cinq jours). Dans les reçus d'impôts 33 a-c (129-131; Narmouthis), noter une nouvelle occurrence de la mystérieuse taxe θηρίων (33 A, 6). Dans 41 (II^e s.), un haut personnage notifie aux stratèges de l'Arsinoïte des décisions prises à l'occasion de ses assises. La lettre d'affaires 42 (II^e s.) est une curiosité

puisqu'elle comporte aussi la réponse de la destinataire qui a réutilisé ses blancs comme support. Plusieurs mots rares ou uniques comme *σανδάλι(ο)ν ἄμμινον*, «sandales jaune sable», *σάκκους* (*quid?* une forme de *σάκκος?*), *παλάθη* (ce qu'on appelle en «français» un «cake»). **43** (II^e s.; Oxyrhynchus) est un débris d'un *εἰρόμενον* (minutier de contrats) rédigé peut-être par le *γραφεῖον* de la toparchie d'amont de l'Oxyrhynchite. **46** (fin II^e s.) est une comptabilité de travaux de construction, notamment dans un bain. **49** r° est une liste de nomes mentionnant en particulier la division inférieure du Sébennyte et le Nilopolite, autant de critères chronologiques ayant permis de proposer la date fin II^e/déb. III^e s. Les fragments du III^e s. **52** et **55** ont trait à des nominations à des magistratures (agoranomie?; archiprêtrise?). La déclaration de recensement très mutilée **59**, datée de 303, est le premier témoignage oxyrhynchite des «surveys» de la Tétrarchie. **60**, daté de *ca.* 309, fait partie de ces papiers des fermiers des droits de pêche oxyrhynchites qui se sont multipliés ces dernières années. **62** (fin du IV^e s.) serait la notification d'un dégrèvement d'impôt (*anabolikon*) adressée au corps exécutif d'une corporation de tapissiers oxyrhynchite par le systate Héraklios que l'éd. a retrouvé dans *P. Oxy.* X 1328. L'éd. profite de l'occasion pour nous donner en Appendice, pp. 274-283, une mise au point sur le systate (agent surtout attesté à Oxyrhynchus et successeur du phylarque romain). Autre mise au point utile, n. 3, sur le méniarque corporatif. Il y a aussi, n. 10, une bien jolie explication de la «métaanalyse» *οὐδὲν γὰρ ἄλλογον κτλ.* La syntaxe du texte, médiocre, est perturbée en particulier par le *κουφίσας* de la l. 6, dont l'éd. s'efforce de rendre compte, estimant avec raison qu'il faut substituer à ce participe une forme personnelle. Il conjecture *ἐκούφισα*. Peut-être encore le scribe a-t-il eu en vue un subjonctif d'ordre, *κουφίσης*, ou un impératif comme *κούφισον*, *κουφίσατε*. Le systate donnerait avis à la corporation de dégrever un de ses membres, car il n'a aucun compte avec lui. L'éd. a d'autre part déterminé le vrai sens de *κουφίζω*, dégrever totalement un contribuable pour un titre fiscal donné et non pas diminuer ou alléger la cote fiscale. **65** (fin IV^e/déb. V^e s.; Hérakléopolis?) est un compte du chrysargyre. L'éditeur y endosse des thèses récentes de R. Delmaire sur la périodicité de cet impôt (quatre ans). On consultera là-dessus R.S. Bagnall, *Tyche* 7, 1992, 15-17, qui conclut, tout au moins pour l'Égypte, à un exercice de recouvrement annuel. À la l. 6, au lieu du patronyme *Πάστου*, je lirais, d'après la pl. 34, *Πασίτου*, peut-être pour *Πάσιτος*. **67** est un compte de livraisons d'espèces annonnaires, avec taux d'assignation *ad aruram*, attribué avec vraisemblance au V^e siècle. L'éd. ne pouvait connaître mon édition du budget d'Antaeopolis, in *Hommes et Richesses* I, Paris, 1989, 279-313 (avec mes compléments de *ZPE* 82, 1990, 97-101), qui lui aurait apporté quelques éclaircissements, en particulier sur les raisons de la mention de l'*embolè* (annonce civile), à côté de l'annonce militaire (cf. la n. 2), sur l'unité d'assignation de la viande, la livre et non le xeste, comme on l'a restitué l. 6, d'après une lecture erronée de *P. Cairo Masp.* I 67057 iii, 9, et une opinion attribuée à tort à Johnson et West, *Byzantine Egypt*, pp. 220-221, qui parlent bien de livres et non de xestes. À la l. 7, il doit s'agir d'une assignation de vin au taux d'au moins 3 xestes par aroure. **68** est une liste de paiements en or attribuée au V^e ou au VI^e siècles. Les subdivisions du solidus y sont en général fractionnelles, ce qui suggère que le texte est antérieur aux années 430 à compter

desquelles s'introduit le *κεράτιον* (cf. R.S. Bagnall, *Currency and Inflation in Fourth Century Egypt*, 1985, p. 10). Il est vrai que l'emploi exceptionnel du *κεράτιον* à la l. 3 pourrait jouer en faveur d'une époque postérieure. En réalité, d'après la planche 38, cette partie de la ligne doit se lire *ἀπὸ ν[ο(μισματίου)] (διμοίρου) μ[η']*, au lieu de *ν[ο(μισματίου)] α (κεράτια) ι[]*, si bien que la date du texte paraît décidément assignable au début du V^e siècle (entre *ν[ο(μισματίου)]* et *(διμοίρου)*, il doit y avoir soit le chiffre *α*, comme dans l'éd., soit un élément du *ν* de *ν[ο(μισματίου)]*). **69** est une lettre byzantine d'où a été extraite la mystérieuse épigraphe du livre, l. r, 5, *ἐφαρμακεύθη ὁ γεοῦχος ἕως ἂν καταδέξηται πλέον*. À la l. v, 12, les formes obscures *τελοη* et *κ...αθην*, pourraient masquer *κατέλθη* et *καθεστάθην* (pour *κατεστ-*). **72** est un reçu d'impôt antinoïte du VI^e siècle provenant des archives du monastère d'Apa Sabinos, déjà attesté notamment par les *P. Prag.* I 45-46, et dont plusieurs pièces inédites sont à la Sorbonne. À ce dossier semble aussi appartenir **77** (voir **77**, n. 1). Le présent reçu est du type *ὄνοματος*, caractéristique de la région, et récemment étudié par Fournet, *Tyche* 4, 1989, 87-90. La l. 3, (*ὑπὲρ*) *τέλο(υς) σί(του) κόμης Αεως*, fait difficulté à plus d'un titre. En effet, le mot *τέλος* pour désigner le type d'impôt dont fait état le document n'est pas d'usage à l'époque byzantine. De plus, il s'agirait de blé, alors que le paiement perçu effectivement porte sur de l'argent. Au vu de la planche, je corrigerais en (*ὑπὲρ*) *τεμοσί(ου)*, pour *δημοσί(ου/ων)*, «au titre des impôts (sc. en or) du village jusqu'à présent inconnu de *Ἄις* (faut-il lire *Ἄ<κ>εως*, village hermopolite bien connu de la rive droite du Nil et donc proche d'Antinoopolis?). L'éd. voit dans le fragment **74** attribué au VI^e siècle un brouillon de prière au nom de la Vierge et du Baptiste ayant pu faire partie d'un projet de contrat de mariage sur le modèle de *CPR* I 30, fr. 1, 5. Tout dépend bien sûr ici de la pertinence de la lecture *γαμικά*, à la fin de la l. 4, dont seules les deux dernières lettres sont sûres (voir ci-dessous). La *crux* *συμ[[η]]'ε'ν'ε'ίαν* de la l. 1 doit faire place, d'après la pl. 40, à *εὐμένειαν* (aide, faveur, sans doute, vu ce contexte pieux, la faveur divine; cf. *P. Oxy.* XVI 1855, 3). L. 3, la lecture du iota dans *[[καί]]* n'est pas sûre, si bien que la forme pourrait s'interpréter comme une anticipation du *κα* du prétendu *γαμικά* de la l. 4, suivie d'un signe de soustraction ou d'une simple rature. Dans les deux cas, la forme devrait se comprendre comme un chiffre. **77** (voir **72**) est un reçu de *μερισμός*, d'un genre bien attesté dans l'Hermopolite tardif. L'écriture ou la langue laissent ici à désirer. Ainsi, à la l. 2, l'éd. a lu le titre du reçu (*ὑπὲρ*) *συνηθεί(ας)*, là où je ne vois qu'un mystérieux *συνημ()*. À la l. 5, la lecture *Ἰωσήπις* me laisse sceptique. Je croirais plutôt que l'on a affaire à une forme rapide d'un banal *Ἰωάννης* (ou peut-être *Ἰωάννης*). **79** est une liste de dépenses en blé attribuée au VII^e siècle. La provenance est inconnue, mais la présence de formes coptes aux l. 9 et 10 (voir Gascou, *CdE* 58, 1983, 226) et l'onomastique (*Ψᾶς*, l. 6) peut suggérer avec quelque probabilité la région d'Hermopolis/Antinoopolis. Comme ce compte a trait à des *ἀναλώματα* (l. 1), l'éd. hésite à conférer à la préposition *διά*, qui introduit les montants consignés aux l. 6-15 et 19, le sens habituel de «paid through». Il voit dans les intéressés des bénéficiaires (je ne comprends pas bien pourquoi il parle de «money» puisqu'il s'agit de blé), ce qui équivaut à mettre tous les paiements sur le même plan. Pour ma part, je sauvegarderais la valeur habituelle de *διά* en structurant le

document comme suit. Aux l. 2-5, nous avons trois personnes (sans *διά*) semblant être des bénéficiaires, ou encore (à cause du génitif des l. 2 et 3) des personnes tenant lieu de domicile comptable de la dépense (techniquement des *ὀνόματα*), à raison de 18 artabes chacune, soit en tout 54. Si on additionne ensuite les montants des l. 6-15 (avec *διά*), on trouve à nouveau 54 artabes. Conclusion: *διά* introduit de ici et fort classiquement les payeurs ayant acquitté les 54 artabes des l. 2-5. De 16 à 18, on passe à de nouveaux titres de dépenses, introduits par *ὑπέρ* ou par le datif. À la l. 19, un nouveau *διά* indique de quelle manière une partie de ces dépenses a été financée. Les difficultés de détail, dues en partie à l'incorrection de la langue (par ex. *ελαναρων*, l. 15; *quid?*), abondent. Je crois en tout cas que la forme copte *kapenhôs* de la l. 10 doit être un sobriquet servant à différencier le Iôannès de cette ligne de son homonyme de la l. 13. J'hésite à prendre ce mot au sens commun et à le construire, comme le propose l'éd., avec la formule *ὑ(πέρ)μισθ(οῦ)* de la l. 12, ce qui fait un vrai sabir. La l. 18, *τῆ κυνήκι (ὑπέρ)μισθοῦ νεῦρων* ferait allusion à des frais de location de nerfs (cordes d'arc, *νεῦρα*) pour la chasse, *κυνηγία*. L'éd. a pensé, il est vrai, à *τῆ γυναικί*, mais sans s'y arrêter, présumant une incompatibilité entre le sexe féminin et les cordes d'arc. Mais l'interprétation de *νεῦρων* comme une déformation de *νεύρων* est-elle la seule possible? Ne pourrait-on penser à *νερῶν* au sens d'eau potable, comme on le voit en grec moderne avec *νερό(v)*? Ce mot est du reste attesté dans les papyrus (J. Kramer, *Gloss.*, n° 14, 8 et *P. Oxy.* 3865, 35). Il s'agirait du salaire d'une porteuse d'eau, tâche bien féminine dans les sociétés traditionnelles. **80** est une liste de villages de l'Oxyrhynchite appelés génériquement des *χωρία*, ce qui est une raison (outre l'écriture) pour attribuer ce texte à l'époque arabe. Quelques toponymes sont nouveaux. À la l. B ii, 10, *Ὀξιδᾶς* pourrait être tiré d'un nom de métier (marchand de piquette, *ὀξίδιον*), comme on a *ὀσαριδᾶς* (marchand de poisson, *ὀσαρίδιον*, plutôt qu'un patronyme) dans *P. Oxy.* XVI 2058, 143.

Université de Strasbourg-II, juillet 1993

JEAN GASCOU

* *

*